



# Plan stratégique 2026-2028

## Introduction :

Nous traversons une période de profonds bouleversements : instabilité géopolitique, mutation accélérée du secteur énergétique, urgence climatique. Ces défis inédits bousculent les repères et mettent nos communes face à une pression croissante, tant sur le plan budgétaire que dans la gestion quotidienne.

Dans ce contexte, notre intercommunale réaffirme son rôle : accompagner ses communes en leur apportant des solutions utiles, souples et durables. Une gestion rigoureuse des participations demeure essentielle pour garantir une répartition équitable des dividendes et maintenir la capacité d'investissement.

L'évolution de ces dernières années a mis en évidence la nécessité d'adapter nos pratiques. L'intelligence artificielle, intégrée progressivement, devient un outil de soutien que nous intégrerons progressivement dans nos activités. Loin d'être une fin en soi, elle vient renforcer notre capacité à analyser, anticiper et agir plus efficacement au service des besoins locaux. Avec cet appui technologique, nous pourrons poursuivre nos missions avec plus de réactivité, de précision et de clarté, tout en restant fidèles à notre engagement : accompagner, de manière concrète et durable les communes.

Les exigences financières liées à la modernisation et au renforcement des réseaux ELIA et ORES constituent un défi majeur. En tant qu'actionnaire, notre intercommunale est tenue de participer au financement de ces investissements lourds, dont l'ampleur pèsera de plus en plus sur nos équilibres budgétaires.

En parallèle, nous poursuivrons notre engagement dans la transition énergétique en consolidant, selon les opportunités, notre participation au sein de structures actives dans le secteur énergétique.

Enfin, la modernisation de la centrale d'achat sera une priorité : afin d'en faire un outil encore plus efficace au service de nos communes associées : développement de nouveaux marchés publics ciblés, intégration progressive de l'intelligence artificielle pour optimiser les procédures et la clarté des offres reçues, renforcer la capacité d'accompagnement.

Cette volonté d'adaptation et d'innovation s'inscrit dans un contexte où il devient de plus en plus difficile d'établir des perspectives financières stables. Pour autant, notre vision demeure résolument tournée vers l'avenir : une intercommunale solidaire, technologique et stratégique, pleinement engagée aux côtés de ses communes pour relever les défis de demain.

## I. Les principales immobilisations financières et leur évolution

### *I.1.- Gestion des participations dans ORES Assets – Secteur Brabant wallon:*

Au 31 décembre 2024, l'IPFBW détient 9.016.024 parts d'une valeur nette comptable de 30,99 €, représentant une participation totale de 279.419.454,40 € dans ORES Assets.

Crée en décembre 2013, ORES Assets regroupe les intercommunales propriétaires des réseaux (Ideg, IEH, IGH, Intermosane, Interest, Interlux, Sedilec, Simogel). Conformément à ses statuts, les intercommunales de financement sont solidairement engagées à prêter leur concours financier.

#### Missions principales d'ORES

- Distribution d'électricité, de gaz naturel et d'éclairage public sur son territoire.
- Gestion, entretien et développement des réseaux.
- Maintien de tarifs adaptés et favorables à la transition énergétique.
- Garantie de la sécurité des utilisateurs, riverains et agents.
- Promotion d'un service de qualité à un coût juste.

#### *Rôle d'IPFBW :*

IPFBW, en tant qu'associée d'ORES, est tenue de participer à la garantie des emprunts et aux souscriptions de capital proportionnellement à sa participation, conformément à l'article 10 des statuts.

#### *Contexte énergétique et défis récents :*

Le développement massif du photovoltaïque résidentiel (+100.000 installations en 2023, soit +60 % par an) exerce une forte pression sur le réseau basse tension. Le retard du déploiement des compteurs communicants (16 % du parc) accentue la nécessité d'une adaptation rapide et structurelle des infrastructures.

ORES a adopté un plan d'investissement 2025–2039 de 6,7 milliards €, dont 3,7 milliards seront engagés entre 2025 et 2030, pour moderniser les réseaux électriques et gaziers, renforcer la flexibilité du système et soutenir l'intégration des nouveaux usages énergétiques. Les actions prioritaires incluent :

- la pose de câbles haute capacité ;
- l'installation de cabines de transformation ;
- le déploiement généralisé des compteurs intelligents.

Les investissements nets atteindront 365 millions € en 2026, puis culmineront à 490 millions € en 2029.

#### *Gouvernance et cadre financier :*

En mars 2025, ORES a signé une convention d'associés avec l'ensemble des intercommunales de financement qui :

- encadre la politique de dividendes (indexée et plafonnée) ;
- impose des ratios financiers stricts :

- fonds propres / total bilan > 30 %,
- fonds propres / (fonds propres + dettes) > 40 % à partir de 2034 ;
- prévoit l'affectation de la rémunération des capitaux investis (REMCI) non distribuée au renforcement des fonds propres.

ORES diversifie ses sources de financement :

- emprunts bancaires,
- prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI),
- emprunt obligataire de 500 millions € en 2026 dans le cadre d'un programme EMTN (Euro Medium Term Notes).
- obtention d'une notation financière BBB+ pour un accès durable aux marchés.

Pour sa politique avec les autres GRD, la BEI a souhaité revoir ses covenants financiers :

- ratio dette nette / base d'actifs régulés < 60 %,
- ratio minimal de fonds propres > 40 %,
- distribution de dividendes limitée à 100 % du résultat net de l'exercice précédent.

*Enjeux stratégiques IPFBW :*

La politique de dividendes ajustée (2025–2029) doit concilier rendement régulier pour les associés et maintien des équilibres financiers. IPFBW devra anticiper les besoins de recapitalisation à partir de 2027 et intégrer cette évolution dans sa planification financière.

Le secteur gazier, en déclin, est au cœur d'une réflexion stratégique :

- accélération du retrait du gaz fossile,
- risques de désuétude des infrastructures,
- baisse des recettes tarifaires.

IPFBW plaide pour une approche spécifique au Brabant wallon, combinant :

- maintien ciblé des infrastructures essentielles,
- reconversion ou désaffectation progressive des réseaux,
- préservation de la valeur des investissements existants et accompagnement d'une transition énergétique territorialisée.

La participation d'IPFBW dans ORES reste stratégiquement majeure. Elle assure un ancrage fort des communes dans la gouvernance énergétique wallonne tout en soutenant la stabilité financière régionale.

Toutefois, l'ampleur croissante des investissements et le renforcement des exigences réglementaires nécessitent un suivi rigoureux, anticipatif et concerté de l'évolution d'ORES.

*I.2.- Gestion des participations dans SOCOFE :*

IPFBW détient 24.029 actions, soit 4,10 % du capital de SOCOFE. Cette participation traduit la volonté de l'intercommunale d'être un partenaire actif et stable dans la gouvernance énergétique wallonne.

SOCOFE confirme son rôle d'acteur structurant de la transition énergétique en Wallonie. Elle agit comme bras financier des pouvoirs publics dans le transport et la production d'énergie, soutenant des projets durables et de long terme. L'entreprise renforce sa position d'outil public régional de référence, notamment via des participations stratégiques dans ELIA (via PUBLI-T) et FLUXYS (via PUBLIGAZ), tout en développant de nouvelles infrastructures liées à la décarbonation (ex. : FLUXYS C-GRID) et à la production offshore (zone Princess Elisabeth).

Sur la période 2025-2035, les besoins d'investissement sont estimés à 600 millions €, dont plus de la moitié avant 2030, pour essentiellement moderniser les réseaux « haute tension », renforcer la capacité offshore belge et financer des projets régionaux de transition énergétique.

Pour soutenir cette stratégie, le Conseil d'administration de SOCOFE prévoit une augmentation de capital de 327,4 millions € début 2026. Cette opération doit sécuriser le plan d'investissement et maintenir l'équilibre entre actionnaires.

- La première tranche, d'environ 102 millions €, servira à la participation de SOCOFE à l'augmentation de capital de PUBLI-T, liée à celle d'ELIA prévue au printemps 2025.
- D'autres libérations suivront entre 2028 et 2029, puis après 2030, selon les besoins de financement des gestionnaires de réseaux.

La valeur d'émission des nouvelles parts est fixée à 3.094,42 € sur base d'une valorisation IFRS au 31 décembre 2024.

Pour IPFBW, deux scénarios sont envisagés :

- 4,09 millions € si la participation est diluée (part de 4,08 % réduite) ;
- 13,4 millions € si la participation de 4,08 % est maintenue intégralement.

Le plan actuel prévoit une libération de capital de 220 millions €, alors que l'augmentation totale sans dilution atteindrait 327 millions €.

Cela signifie que la souscription prévue (13,4 M€) est supérieure aux besoins de financement planifiés (8,98M€).

En résumé :

- Libération (4,08 % de 220 M€) : 8,98 millions €
- Souscription (4,08 % de 327,5 M€) : 13,4 millions €

Ces montants seraient libérables à 100 % ou 70 % entre 2026 et 2033.

Le rythme soutenu des appels de fonds constitue un défi majeur pour les intercommunales de financement, dont les marges budgétaires sont limitées. Pour IPFBW, l'enjeu est de maintenir sa participation sans compromettre son équilibre financier. Les appels de fonds entre 2026 et 2030 pourraient représenter un effort cumulé supérieur à 13 millions €.

Une vigilance renforcée est requise concernant :

- la clarté du calendrier des augmentations de capital ;

- la transparence sur les projets financés et leur rendement ;
- la répartition équitable de la contribution des actionnaires afin d'éviter un alourdissement excessif pour l'IPFBW.

Malgré cette pression, les perspectives de rendement demeurent solides. SOCOFE a distribué en 2024 un dividende de 81 € par part, soit un payout ratio de 75 %. Le rendement attendu entre 7 et 8 % par an confirme la robustesse du modèle économique et la stabilité de la rémunération offerte aux actionnaires publics.

La présence d'IPFBW au capital de SOCOFE reste stratégiquement pertinente : elle garantit une implication directe dans la gouvernance énergétique régionale tout en assurant une rémunération juste et durable des investissements.

#### *I.3.- Gestion des participations dans ActiVent :*

L'IPFBW est actionnaire d'ActiVent Wallonie à hauteur de 5 %.

Cette participation, réalisée aux côtés de Luminus (51 %) et d'intercommunales wallonnes de financement (CNEO, IEG, IDEFIN, SOFILUX), s'inscrit dans une stratégie de soutien à la production d'énergie renouvelable via le développement et l'exploitation de parcs éoliens en Wallonie.

ActiVent a connu une phase d'expansion significative en 2024. La valeur de ses actifs immobilisés atteint près de 80 millions €, contre 50 millions € l'année précédente. Cette croissance est notamment portée par :

- la mise en service des parcs de Strépy et Frameries ;
- la poursuite de la construction des projets de Ghlin-Baudour et Fleurus ;
- le lancement du projet de Spy.

À ce jour, les parcs éoliens en activité comprennent : Le Roeulx, Ghislenghien, AGC Seneffe, H&M Ghlin, JTekt, Cosucra, Strépy et Frameries. Il ne devrait plus y avoir de nouveaux projets au sein d'ActiVent.

Cette prise de participation conforte la stratégie de l'IPFBW visant à diversifier ses investissements tout en accompagnant la transition énergétique en Wallonie.

#### *I.4.- Gestion des participations dans Piper BW :*

Le projet PIPER BW (Projets Industriels de Production d'Énergies Renouvelables dans le Brabant wallon) s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique territoriale. Il résulte d'une volonté partagée entre BESIX - partenaire privé, inBW et IPFBW de regrouper les expertises et les moyens au sein d'une structure commune et repose sur la création d'une société de projet (SPV), destinée à piloter le développement d'un hub énergétique exemplaire à Mont-Saint-Guibert.

Le site devrait intégrer :

- un champ photovoltaïque de 7,2 MWc ;
- un parc de bornes de recharge électrique à destination des camions ;
- un système de stockage par batterie ;
- et potentiellement, à moyen terme, des technologies de flexibilité énergétique (pompage-

turbanage, autoconsommation, communauté énergétique...).

La future société adopterait une gouvernance conforme au Code des sociétés et des associations, avec un Organe d'administration, un Conseil de surveillance et un Comité de direction. Un pacte d'actionnaires viendrait encadrer les droits et obligations de chacun dès la constitution.

La répartition du capital dans cette SPV serait envisagée comme suit :

- BESIX : 70 %
- IPFBW : 15 %
- inBW : 15 %

Ce montage permettrait aux partenaires publics de garder un levier stratégique tout en s'appuyant sur l'expertise industrielle et financière d'un opérateur privé solide.

Le coût total du premier projet (champ solaire + bornes de recharge) est estimé à 1,76 million d'€, réparti de telle sorte:

- panneaux photovoltaïques : 1,2 M€
- raccordement : 140.000 €
- bornes de recharge : 150.000 €
- frais de développement et divers : 270.000 €

Le financement combinerait fonds propres (environ 467.000 €) et emprunt bancaire (1,3 million €). Chaque partenaire contribuerait au prorata de sa part dans la société.

La rentabilité attendue sur les fonds propres est estimée autour de 8 % par an, avec un retour sur investissement prévu sur 15 ans. Ces chiffres sont cohérents avec les standards du secteur public pour des projets à impact environnemental positif.

## *II. – Prévisions en termes de revenus et gestion financière*

Le tableau 1 repris en pièce jointe démontre que les recettes annuelles proviennent majoritairement des dividendes ORES et SOCOFE, stables autour de 12,8 à 13,8 M€ sur la période. Les dépenses ordinaires couvrent les remboursements d'emprunts, la rémunération du troisième secteur, les dividendes aux communes et les frais de fonctionnement. Jusqu'en 2027, l'équilibre reste positif avec un solde net proche d'1 M€. En 2028-2029, la recapitalisation d'ORES (20,4 M€) et l'augmentation de capital SOCOFE entraînent un déficit important, supérieur à 12 M€ en 2028 et 13,6 M€ en 2029. Après cette phase, la situation se redresse et redevient légèrement positive dès 2030, avec des excédents compris entre 0,3 et 0,7 M€.

En ce qui concerne le tableau 2, en annexe, nous pouvons constater que les recettes sont identiques au scénario favorable. Les dépenses diffèrent par une contribution plus élevée à SOCOFE et un dividende communal réduit en 2026. Les années 2025-2027 dégagent un résultat globalement positif, mais beaucoup plus limité (seulement 0,18 M€ en 2026). La recapitalisation d'ORES et la contribution accrue à SOCOFE accentuent le choc financier de 2028-2029. Le déficit atteint 12,3 M€ en 2028 et 15,7 M€ en 2029. Une amélioration est observée dès 2030, mais les marges demeurent plus faibles que dans le scénario best case.

En résumé, les deux scénarios montrent une relative stabilité des revenus mais une forte sensibilité aux besoins exceptionnels de financement. Le tableau 1 préserve de meilleurs résultats avant et après la recapitalisation. Le tableau 2 accentue la pression en raison d'engagements plus élevés et de marges réduites. La période critique est 2028-2029, où les flux de trésorerie négatifs imposeront un financement externe ou une adaptation des distributions.

Cette trajectoire prévisionnelle devra néanmoins rester évolutive tout au long de la mandature, afin de tenir compte d'éventuels imprévus économiques, réglementaires ou énergétiques susceptibles d'affecter les équilibres budgétaires. L'IPFBW veillera à ajuster sa planification et ses orientations financières avec discernement, dans le respect de ses principes de prudence, de transparence et de stabilité, garantissant ainsi la continuité et la solidité de sa gestion au service des communes.

A cet égard, l'Organe d'administration examine actuellement plusieurs solutions afin de financer ces engagements sans fragiliser l'équilibre financier. Parmi les pistes à l'étude figurent la possibilité de contracter un emprunt à long terme et la vente d'une partie de certaines participations. L'objectif est de garantir les investissements tout en maintenant, autant que possible, un niveau de dividende réaliste pour les communes associées

### *III. Nouveaux axes stratégique autour des activités existantes :*

IPFBW entre dans une nouvelle phase stratégique, consciente des défis considérables auxquels sont confrontées les communes : transition énergétique urgente, complexité administrative croissante, nécessité de gérer des budgets serrés et besoin de maintenir un haut niveau de service public.

Dans ce contexte, IPFBW se veut un partenaire de confiance, innovant et proactif, capable d'offrir aux communes des solutions concrètes et structurées en proposant quatre axes à la fois ambitieux et réalistes, conçus pour renforcer la capacité d'adaptation et soutenir fortement les communes.

#### Axe 1 – Maîtriser les coûts de la transition et sécuriser les ressources financières

La transition énergétique constitue un enjeu incontournable tout en représentant une charge financière importante pour les communes. L'IPFBW mettra en place des mécanismes robustes pour garantir la sécurité financière à long terme de ses membres.

##### Orientations stratégiques :

- Optimisation de la gouvernance des participations
  - Développer une analyse régulière des performances financières des participations (ORES, SOCOFE, NEOWAL...).
- Tableau de bord automatisé
  - Déploiement d'un outil numérique interactif, mis à jour en temps réel, permettant de suivre la rentabilité et les risques des investissements.
- Grille multicritère de sélection et de suivi
  - Intégrant rentabilité, impact sociétal, durabilité et cohérence avec les objectifs du Brabant wallon.

- Utilisation systématique pour tout nouvel investissement ou révision d'une participation existante.
- Diversification et sécurisation des revenus
  - Explorer la création de projets dédiés à la transition énergétique locale, garantissant une redistribution équitable vers les communes.

#### Résultats attendus

- Stabilité et prévisibilité des dividendes communaux.
- Visibilité financière accrue et optimisation des revenus.

#### Fourchette de coûts et calendrier :

2026 Mise en place du tableau de bord automatisé et test de la grille multicritères

2027 Suivi régulier, ajustements méthodologiques, formation des équipes

2028 Évaluation complète et optimisation continue

Le budget annuel à prévoir pour développer cet axe se situerait entre 20.000 € et 40.000 €.

#### Axe 2 – Moderniser la centrale d'achat

L'intercommunale souhaite transformer sa centrale d'achat en une plateforme intelligente et évolutive, centrée sur les nouveaux besoins des communes. Des marchés mutualisés couvrant l'énergie, les assurances, la cybersécurité, la mobilité durable, ou encore les audits énergétiques continueront à être proposés.

**A côté de cela, IPFBW aspire à mettre en place une cellule "Smart Marchés" pour coordonner la conception, la passation et le suivi des marchés qu'elle organise. Pour ce faire, elle envisage de servir des outils d'intelligence artificielle afin d'optimiser la rédaction des cahiers des charges, la comparaison des offres et le contrôle des délivrables. Ce dispositif a pour but de garantir une approche structurée, fiable et efficiente. Ainsi, sa centrale d'achat deviendra un outil d'excellence au service des communes.**

#### Orientations stratégiques

- Création d'une cellule "Smart Marchés"
  - Groupe de travail chargé de concevoir et d'adapter les marchés groupés aux besoins évolutifs des communes.
  - Mise en place de procédures accélérées et sécurisées, tout en respectant strictement la réglementation en vigueur.
- Élargissement de l'offre
  - Énergie : contrats d'achat groupé d'électricité et de gaz, services de maintenance et d'efficacité énergétique.
  - Mobilité durable : bornes de recharge, flottes partagées, solutions de mobilité douce.
  - Cybersécurité : logiciels de protection, audits réguliers, formations pour le personnel communal.
  - Assurances : solutions adaptées aux risques spécifiques des administrations locales.

- Verdurisation des bâtiments communaux ;
- Intelligence artificielle et outils numériques
  - Rédaction semi-automatisée des cahiers des charges grâce à l'IA, garantissant précision, conformité et gain de temps.
  - Algorithmes de comparaison multicritères des offres, pour un choix transparent et rationnel.
  - Suivi digitalisé des marchés (planning, coûts, livrables) pour une gestion en temps réel.
- Accompagnement des communes
  - Sessions d'information.

#### Résultats attendus

- Réduction des coûts pour les communes grâce aux économies d'échelle.
- Simplification et fiabilisation des procédures administratives.
- Accès élargi à des services de haute qualité, y compris pour les petites communes disposant de ressources limitées.

Fourchette de coûts et calendrier :

- |      |   |
|------|---|
| 2026 | Création de la cellule Smart Marchés  |
| 2027 | Intégration IA pour comparaison d'offres  |
| 2028 | Optimisation des processus, généralisation des outils IA et extension des marchés |

Le budget à prévoir pour développer cet axe se situerait entre 50.000 € et 80.000 €.

#### Axe 3 – Améliorer la communication et valoriser les actions d'IPFBW

Pour renforcer la lisibilité des actions et faciliter le dialogue avec les adhérents, IPFBW souhaite mettre sur pied un portail numérique intelligent permettant de visualiser les marchés en cours et à venir, les consommations énergétiques des adhérents, les économies générées et les opportunités de mutualisation.

Pour autant qu'il soit bien alimenté, cet outil pourrait favoriser un pilotage éclairé pour les adhérents.

IPFBW compte également organiser des moments de rencontre avec les communes pour partager des bonnes pratiques et faire émerger de nouvelles coopérations.

Une communication claire et transparente est un levier essentiel pour renforcer la confiance et valoriser l'action collective. IPFBW veut devenir un acteur visible, lisible et reconnu dans le Brabant wallon.

#### Orientations stratégiques

- Portail numérique intelligent
  - Interface personnalisée pour chaque commune, avec accès aux données en temps réel.
  - Suivi des consommations énergétiques, des économies générées et des projets en cours.
- Outils interactifs
  - Mise en place d'un chatbot pour répondre instantanément aux questions fréquentes.

- Plateforme collaborative pour partager documents, bonnes pratiques et retours d'expérience.
- Valorisation des réussites
  - Diffusion de contenus illustrant les projets communaux réussis.
  - Capsules vidéo mettant en avant les initiatives locales et les témoignages des acteurs de terrain.
- Dialogue renforcé avec les communes
  - Organisation d'ateliers et de rencontres thématiques régulières.
  - Mise en place de groupes de travail mixtes (élus, techniciens, IPFBW) pour élaborer les projets stratégiques.

#### Résultats attendus

- Meilleure lisibilité des actions de l'IPFBW.
- Renforcement du sentiment d'appartenance et de coopération entre communes.
- Partage accéléré des bonnes pratiques et montée en compétence collective.

#### Fourchette de coûts et calendrier :

2026 Développement du portail numérique et lancement d'un chatbot pilote

2027 Enrichissement du portail (données énergétiques, projets en cours), production régulière de capsules vidéo

2028 Organisation annuelle de forums territoriaux, perfectionnement du portail avec outils collaboratifs

Le budget à prévoir pour développer cet axe se situerait entre 40.000 € et 70.000 €.

#### Axe 4 – IPFBW, acteur clé des micro-innovations énergétiques

Dans un paysage où la transition énergétique mobilise souvent des projets complexes et coûteux, IPFBW souhaite se positionner comme un facilitateur pragmatique au service de solutions concrètes et rapidement activables.

IPFBW entend ainsi stimuler une dynamique d'innovation au sein des communes, en valorisant les actions qui construisent une transition accessible à tous.

L'ambition est claire : recenser, diffuser et encourager des micro-initiatives énergétiques communales, simples, reproductibles et peu coûteuses, dont l'impact, à la fois représentatif et opérationnel, soit inspirant pour l'ensemble des acteurs locaux.

En mettant en lumière ces pratiques locales, en favorisant leur diffusion et en donnant aux communes les moyens d'agir, l'IPFBW agit comme un acteur clé du territoire, transformant les initiatives en résultats concrets et mesurables au service du développement local.

Trois leviers concrets devraient structurer cet axe :



- Un espace test et de transmission de solutions concrètes : une veille active et continue des solutions locales déjà mises en œuvre dans les communes (éclairage public intelligent, partage des bornes de recharge, petits dispositifs solaires, etc.), documentées et partagées de manière accessible ;
- Un tableau de bord de « petits pas énergétiques » : un outil simple et partagé permettant aux communes d'enregistrer leurs actions concrètes, même modestes, en matière d'énergie et de climat dans le but de favoriser la transparence, l'inspiration mutuelle et une culture d'amélioration continue, tout en valorisant les efforts de chacun de manière visible et constructive ;
- Une série de capsule vidéo « énergie minute » : de courtes vidéos pédagogiques ou démonstratives, réalisées avec les communes, pour diffuser des conseils pratiques, valoriser les initiatives locales et renforcer la montée en compétence collective.

IPFBW souhaite devenir un facilitateur concret et pragmatique en encourageant les micro-innovations locales, qui constituent souvent des leviers rapides, visibles et efficaces pour la transition énergétique.

#### Orientations stratégiques

- Espace test et transmission de solutions concrètes
  - Plateforme recensant les initiatives existantes dans les communes (panneaux solaires citoyens, éclairage LED, partage de bornes de recharge, etc.).
  - Guides pratiques pour faciliter la reproductibilité des projets.
- Tableau de bord des “petits pas énergétiques”
  - Outil simple, participatif et transparent permettant à chaque commune d'inscrire ses initiatives.
  - Indicateurs pour stimuler l'émulation positive.
- Capsules vidéo “Énergie minute”
  - Série de vidéos pédagogiques présentant des solutions concrètes et accessibles.
  - Témoignages d'élus et d'agents communaux ayant mené des projets réussis.
- Appels à projets locaux
  - Lancement de concours annuels pour récompenser les communes les plus innovantes dans la mise en œuvre de micro-projets énergétiques.

#### Résultats attendus

- Diffusion rapide et efficace de solutions énergétiques simples et peu coûteuses.
- Dynamisation de l'innovation locale.
- Valorisation du Brabant wallon en matière de durabilité.

#### Fourchette de coûts et calendrier :

- |      |  |
|------|--|
| 2026 | Lancement du tableau de bord des petits pas et premières capsules Énergie minute                               |
| 2027 | Consolidation de l'espace test et valorisation d'initiatives communales via concours interne                   |
| 2028 | Extension du dispositif, diffusion élargie et intégration des micro-innovations dans les politiques communales |

Le budget à prévoir pour développer cet axe se situerait entre 15.000 € et 30.000 €.

#### IV. Evolution des intercommunales pures de financement - NEOVAL

NEOWAL a pour objet de soutenir le développement économique de ses actionnaires, exclusivement actifs dans le secteur de l'énergie. Elle agit principalement via des prises de participations dans des sociétés ou projets structurants liés à la transition énergétique, dans une logique de mutualisation des moyens financiers et d'ancrage public.

Parmi ses membres, l'IPFBW détient 10 % du capital de NEOWAL et y joue un rôle actif, tant au sein de l'Organe d'administration que dans le suivi stratégique des investissements.

## CONCLUSION :

IPFBW reste fidèle à son identité d'intercommunale publique, au service des communes du Brabant wallon.

Le plan stratégique 2026–2028 s'articule autour de trois ambitions majeures :

- Assurer la stabilité financière et la juste redistribution des dividendes.
- Moderniser les outils de gestion, notamment la centrale d'achat et les instruments numériques.
- Stimuler la transition énergétique et la coopération intercommunale par des actions concrètes.

En alliant rigueur, innovation et solidarité territoriale, IPFBW affirme sa mission d'utilité publique et son rôle de partenaire fiable au service des communes associées, pour un développement cohérent, efficace et durable de leurs actions.

## Rappel de la genèse de notre intercommunale

*IPFBW dans les grandes lignes...*

IPFBW pour intercommunale pure de financement du Brabant wallon. Notre intercommunale se compose de

29 communes associées :

Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Ecaussinnes, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécine, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Lincent, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Walhain, Waterloo, Wavre.

Elle est dite intercommunale « pure » car son actionnariat est composé à 100% par les pouvoirs publics. IPFBW (ex SEDIFIN) a été mise en place en 1996 dans le but de loger les participations des communes en Electrabel et ce, en raison du fait que le gestionnaire du réseau de distribution<sup>2</sup> ORES (ex SEDILEC) ne pouvait pas détenir des participations de l'associée avec qui il partageait son activité (participation croisée non autorisée).

Depuis lors, des décrets successifs et relatifs à l'organisation du marché régional de l'électricité et du gaz ont modifié considérablement la structure des participations au sein d'IPFBW par le biais de mémorandums of understanding (MoU)<sup>3</sup> :

### M.o.U de 2008

L'actionnariat des GRD devait être revu afin de renforcer la participation des communes dans le capital des GRD et ce, afin de soustraire l'exploitation du réseau de toute influence significative des producteurs et/ou fournisseurs.

Concrètement, dès février 2009, au moins 70% des parts devaient être détenues par les communes représentatives du capital du GRD et, au 31 décembre 2018, les communes devaient détenir 75% (+ une part) du capital du GRD.

A l'issue de cette période, le partenaire privé pouvait exercer son droit de put (une fois qu'il ne détenait plus que 25% du capital, il avait le droit d'exiger que l'ensemble des parts, qu'il détenait encore, soient rachetées par le partenaire public).

Le prix de cession ainsi que le calendrier de cession étaient repris dans le M.o.U. daté du 03 novembre 2008. Le prix de cession équivalait à la valeur économique telle qu'appliquée dans le cadre des M.o.U de 2001 et 2002.

---

<sup>2</sup> GRD en abrégé

<sup>3</sup> Protocole d'accord

Les opérations qui suivront se calqueront sur la formule arrêtée à cette époque.

#### Avenant au M.o.U de 2008 (30 juillet 2010) - Mise en place d'un nouveau calendrier :

Par son arrêt du 15 janvier 2010, le Conseil d'Etat remettait en cause le mécanisme des composantes X et Y, inclus dans le MoU 2008, qui permettait l'acquisition progressive des parts de capital liées aux dividendes.

Après quoi, les pouvoirs publics ont été tenus d'acquérir immédiatement les parts nécessaires à la détention de 70% du capital du GRD.

Au vu des décisions évoquées ci-dessus, Intermix<sup>4</sup> a négocié, avec Electrabel pour le compte de SEDILEC, de monter directement à 75% et de restituer la totalité des fonds propres (réduits à 33%) prévue pour l'acquisition de l'ensemble des parts dans les deux secteurs (gaz et électricité).

D'après les estimations qui avaient effectuées par ORES, les fonds propres restitués aux pouvoirs publics, étaient suffisants pour l'acquisition des parts à hauteur de 75%. Le solde pouvait, le cas échéant, être investi dans une augmentation de capital de Sedilec qui proposait des parts « R » permettant ainsi d'augmenter ses fonds propres pour financer la maintenance et le développement de son réseau. Ces parts donnaient droit à un dividende prioritaire. Selon ORES, le rendement de ces parts se situait ~ à 3,60%/an.

En juin 2011, les pouvoirs publics détiennent 75% du GRD.

#### M.o.U de 2014

Les M.o.U de 2001 (Elec) et 2002 (Gaz) prévoyaient la participation des pouvoirs publics wallons au capital d'Electrabel Customer Solutions (ECS) et ce afin de préserver les revenus des pouvoirs publics wallons en vue de la fin des activités de fourniture d'énergie par les GRD mixtes wallons (libéralisation des marchés de fourniture d'électricité et de gaz).

Depuis 2012, les activités de fourniture d'énergie d'ECS (Electrabel Customer service, branche fourniture d'Electrabel) s'effondraient et affichaient des pertes, ce qui engendrait dans le chef des pouvoirs publics des revenus négatifs. Dès lors, les pouvoirs publics ont manifesté leur souhait de sortir du capital d'ECS.

Le M.o.U du 22 décembre 2014 reprenait les deux opérations suivantes :

- la sortie complète des pouvoirs publics wallons du capital d'ECS avec effet au 31 décembre 2014 (en lieu et place du Momentum initial de 2019) ;
- l'anticipation de l'échéance de la notification de l'exercice par Electrabel de son droit de put et l'anticipation de la date effective pour une sortie complète du capital d'ORES Assets au 31 décembre 2016 (en lieu et place du 31 décembre 2019).

Le M.o.U de 2014 était une anticipation d'une opération dont les contours avaient, pour l'essentiel, déjà été fixés par des conventions existantes : les principes contenus dans ces conventions étaient *mutatis mutandis* maintenus, sous réserve des modifications prévues dans la convention. Aujourd'hui, les communes détiennent 100% du capital du GRD ORES Assets

---

<sup>4</sup> Structure d'échanges entre intercommunales issues du secteur énergétique (aujourd'hui IPFW)